



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2009

EMPLOI & HANDICAP

PPR signe une nouvelle convention avec l'Agefiph en faveur de l'emploi des personnes handicapées

La promotion de la diversité et de l'égalité des chances est un engagement de longue date chez PPR et l'un des enjeux prioritaires de la démarche de responsabilité sociale du Groupe. Depuis 2004, la Mission Handicap PPR développe une politique d'emploi à destination des personnes handicapées, axée autour de l'intégration, de la formation, du maintien dans l'emploi, du recours au secteur protégé et de la sensibilisation des collaborateurs.

Dans la continuité de cet engagement et afin de poursuivre le succès des précédents partenariats, PPR signe une nouvelle convention avec l'Agefiph qui vise à pérenniser et à développer les actions déjà entreprises par la Mission Handicap PPR.

Ce nouveau partenariat a pour objet de permettre au groupe PPR, à ses marques et enseignes, de poursuivre la mise en œuvre, le déploiement et le suivi de sa politique d'emploi en faveur des personnes handicapées, avec le soutien technique et financier de l'Agefiph.

Ainsi la politique d'emploi des personnes handicapées de PPR se poursuivra sur les axes suivants :

- ♦ **Le recrutement** : le Groupe s'engage à recruter 40 travailleurs handicapés d'ici le 31 décembre 2010, qui s'ajouteront aux 367 collaborateurs en situation de handicap embauchés durant les 4 années des partenariats précédents.
- ♦ **La formation** : PPR souhaite contribuer à la montée en qualification des travailleurs handicapés en favorisant leur accès à la formation et en développant notamment les contrats de professionnalisation et l'accueil en stage. Ce travail s'effectuera en collaboration avec les relations écoles afin d'identifier au mieux les centres de formation.
- ♦ **Le maintien dans l'emploi** : le Groupe entend maintenir son engagement en faveur du maintien dans l'emploi, via une politique de prévention des inaptitudes et d'accompagnement des salariés dont la survenue ou l'aggravation du handicap menace l'emploi
- ♦ **La sensibilisation** : PPR poursuivra ses actions de communication et de mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs pour lever les préjugés et faire évoluer les mentalités et les comportements face au handicap dans l'entreprise.
- ♦ **Le secteur protégé** : le groupe PPR réaffirme sa volonté de tisser des liens pérennes avec le secteur protégé et les entreprises adaptées dans le cadre de ses contrats de sous-traitance, en liaison avec la direction des achats du groupe.
- ♦ **La solidarité** : PPR souhaite amplifier ses initiatives solidaires via le soutien financier à des associations en lien avec le handicap et via le versement d'une partie de la taxe d'apprentissage de chacune des enseignes du Groupe à des établissements de formation en lien avec le handicap.

Le périmètre de cette nouvelle convention concerne la Fnac, Redcats Group, Gucci Group et PPR Holding, en France. La convention est établie pour une durée de 15 mois, du 31 octobre 2009 au 31 décembre 2010. L'enseigne Conforama, quant à elle, poursuit ses actions en faveur du handicap dans le cadre d'un accord d'entreprise spécifique signé en 2007 avec ses partenaires sociaux.



A propos de PPR

PPR développe un portefeuille de marques mondiales à fort potentiel de croissance. Avec ses marques Grand Public et ses marques de Luxe, PPR a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 20,2 milliards d'euros. Le Groupe est actif dans 94 pays et territoires et rassemble plus de 88 000 collaborateurs. Le titre de PPR est coté à Euronext Paris (FR 0000121485, PRTP.PA, PP FP).

Retrouvez tout l'univers des marques de PPR sur www.ppr.com : Fnac, Redcats Group (La Redoute, Vertbaudet, Somewhere, Cyrillus, Daxon, Ellos, The Sportsman's Guide, The Golf Warehouse et les marques du pôle grandes tailles), Conforama, CFAO, Puma et les marques de luxe de Gucci Group (Gucci, Bottega Veneta, Yves Saint Laurent, Balenciaga, Boucheron, Sergio Rossi, Alexander McQueen et Stella McCartney).



A propos de l'Agefiph

L'Agefiph est le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle intervient comme conseil et appui auprès des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion, avec le soutien d'un réseau de partenaires. L'Agefiph s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat. En 2008, l'Agefiph a réalisé 205 000 aides et appuis en direction des personnes handicapées (+8% par rapport à 2007) et plus de 65 000 en direction des entreprises.



Contacts Presse

PPR :	Charlotte Judet	01 45 64 65 06	cjudet@ppr.com
	Cindy Germanaud	01 45 64 61 57	cgermanaud@ppr.com
	www.ppr.com		